



Qualibail III Rencontres 4

Jeudi 1^{er} février 2018















Qualibail 3 : un référentiel simplifié

- Laure Bourgoin, Chargée de mission, DELPHIS
- Cindy Buffière, Gestionnaire qualité, Logéal Immobilière
- Patrice Brisset, Chef de service Qualité, contrôle interne & RSE, Immobilière Podeliha

Animation: Charlotte Limousin, Directrice Adjointe, DEL&COOP'















Qualibail 3 : un référentiel simplifié

Une révision pour quels objectifs?

Laure Bourgoin, Chargée de mission, DELPHIS















Qualibail III

Vers une amélioration des services aux locataires







Rappel historique

- Construit par, pour et avec des bailleurs, le référentiel
 Qualibail est aujourd'hui reconnu et largement adopté
- 46 organismes HLM sont certifiés : 490 000 logements concernés, soit environ 11,3 % des 4,3 millions de logements sociaux
- Une certification délivrée par l'AFNOR : Engagement de Service® : REF-113-02 QUALIBAIL







Objectifs de l'actualisation

Améliorer l'organisation et la lisibilité du référentiel

- 6 engagements de service au lieu de 13
- Des intitulés d'engagements simplifiés afin de les rendre plus communicants
- Des engagements synthétisés, chronologiques et thématiques
 : de l'entrée du locataire dans le logement à sa sortie
- Des sous-engagements harmonisés, mieux organisés et rédigés
- Des sous-engagements renforcés avec des actions qui suivent les constats réalisés : contrôles propreté logement / parties communes



Objectifs de l'actualisation

- Des sujets essentiels pour les locataires développés : propreté des logements et parties communes, maîtrise des consommations, traitement des réclamations et des demandes d'intervention techniques...
- Plus de réactivité : communication plus spontanée vers les locataires
- Conforter la dimension pilotage et stratégie de la qualité au sein des organismes.
- Renforcer la gestion de la qualité dans les dispositions d'organisation.



- 1.2 Mise à disposition (site internet / lieux d'accueil) de la liste des résidences dans lesquelles des logements sont disponibles à la location.
 - Mieux communiquer sur le patrimoine disponible à la location, soit pour attirer des demandeurs, soit pour éviter des refus liés à des demandes non ciblées.
- 3.1 Proposition entretien de courtoisie dans les 3 mois suivant l'entrée dans les lieux pour faire le point sur l'installation et répondre aux questions.
 - Entretien de courtoisie qui peut être effectué par téléphone, en faceà-face ou par l'intermédiaire d'une enquête entrant. Objectif : identifier le plus rapidement possible toute difficulté qui serait survenue dans le logement et/ou prévenir tout problème dans le logement ou chez le locataire (situation sociale, familiale, professionnelle...). Ceci afin d'éviter des DIT, réclamations, impayés de loyers...



- 3.3 Info sur site internet : nom des administrateurs locataires élus + coordonnées locales associations nationales représentatives locataires + plan de concertation locative + nom et coordonnées du médiateur de la consommation.
 - Mieux informer les locataires sur leurs représentants et les outils de concertation / médiation
- **5.2** Identification des personnels intervenant dans le logement : carte professionnelle, badge, attestation, bon d'intervention, tenue...
 - Pour plus de transparence et de visibilité pour les locataires. Et pour aller dans le sens de la réglementation. Fin 2016, était prévue la mise en place de la carte professionnelle des salariés du secteur du bâtiment et des travaux publics (loi Macron pour lutter contre le travail illégal). La carte BTP est obligatoire pour toute personne travaillant sur un chantier et doit être présentée aux agents de contrôle.



- 5.3 Obligation de laisser les chantiers propres après travaux dans le logement et dans la résidence
- 5.5 Les produits utilisés pour le nettoyage des différents espaces dans nos immeubles - hors produits de désinfection lourde nécessaires au nettoyage des locaux poubelles bénéficient d'un label écologique...
- **6.3** Dans le cadre du parcours résidentiel, information sur le site internet des logements en location accession et en accession sociale.
 - ➤ Améliorer l'information des locataires en place et favoriser la mobilité résidentielle



Les dispositions d'organisation ont été légèrement revues afin d'être clarifiées. Pas de changement majeur.

- Les dispositions de suivi et de pilotage ont été simplifiées :
- Les enquêtes sont moins systématiques et moins nombreuses
- L'évaluation des prestataires a été simplifiée mais est systématique. Le bailleur peut néanmoins préciser des critères d'évaluation ou de non-évaluation qui lui sont propres
- L'ensemble des indicateurs de performance sont listés (6.6)



Règles de transition

- Date d'entrée en vigueur de la version 3 du référentiel Qualibail : 1^{er} mai 2017.
- Période de cohabitation prévue entre les versions 2 et 3 est jusqu'au 30 avril 2018.
- A compter du 1^{er} mai 2018, seule la version 3 pourra être auditée.

Modalités d'application concernant le nouveau référentiel

- Pour tout audit initial, de suivi ou de renouvellement, le référentiel révisé est applicable dès son approbation par le DG d'AFNOR Certification. Un audit peut être organisé sur la nouvelle version + certificat délivré.
- A l'issue d'un audit de suivi passé avec succès selon la nouvelle version du référentiel, un nouveau certificat est édité sans modification de sa date de validité.
- Pour un même référentiel, des certificats sous ancienne et nouvelle version peuvent donc coexister.



Qualibail 3 : un référentiel simplifié

Les principaux changements de Qualibail 3

Cindy Buffière, Gestionnaire qualité, Logéal Immobilière















Amélioration continue et satisfaction client



Propreté

Conseillers à la demande de logement / CA



Contrôles à l'EDLE





Demande d'intervention technique





Maîtrise des prestataires et de leurs travaux

Maîtrise des prestataires poussée :

- Agrément des prestataires
- Délais d'intervention
- Respect des rendez-vous
- Nettoyage des chantiers
- Identification
- Réception des travaux programmés



Plus de flexibilité

- Accusé-réception du dossier de demande de logement
 - Ossier transmis directement par le prospect au bailleur
 - Dossier enregistré dans le SNE
 - Dossier transmis par « un tiers » (exemple : mairie...)
- Communication









- Enquêtes de satisfaction
 - → Plus d'enquêtes imposées
 - → Recouvrent les 6 engagements



La mise en place de Qualibail 3 chez Logéal

- Présentation du référentiel aux collaborateurs adhésion totale
- Déploiement de la version 3 du référentiel du février à juin 2017

- Audit de certification réalisé du 18 au 22 septembre 2017





Merci pour votre attention





Qualibail 3 : un référentiel simplifié

Passer à Qualibail 3

Patrice Brisset, Chef de service Qualité, contrôle interne & RSE, Immobilière Podeliha













Le passage à Qualibail 3

Les rencontres Qualibail 1^{er} février 2018



Lancement de la démarche

- Groupes de travail réduits
 - Être plus réactif
- Simplifier les processus
 - Applications en mobilité
- Transformer les difficultés en opportunités
 - Visites de courtoisie
 - Réclamations
 - Indicateurs



Enquêtes

■ Visites de courtoisie → enquête de courtoisie

Révision majeure de l'enquête entrant

 Mettre en place des questions sur lesquelles on peut agir

Envoi par mail ou SMS



Outils numériques

Contrôle propreté logement

Constat de sécurité

Contrôle propreté parties communes

→ Indicateurs automatiques



Les réclamations

- Repenser le mode de réponse
 - Mails, téléphone

 Privilégier la solution comme 1^{ère} réponse plutôt qu'un AR



Les DIT

 Réflexion sur la mise en place d'un outil pour suivre la DIT jusqu'à la date d'intervention



Les indicateurs

- Diffusion trimestrielle plutôt que mensuelle
 - → Moins de pression au niveau des équipes

